

PROCÈS-VERBAL	Date : jeudi 22 mai 2025	
Réunion du Conseil d'administration du CED	Radisson Hotels and Suites, Gdańsk (Chmielna 10, Gdańsk)	
	Début : 9 h	Fin : 16 h
Président	Dr Freddie Sloth-Lisbjerg, Président du CED	
Participants	Voir la liste en annexe	
Représentantes du Bureau bruxellois	Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani, Ainhua Zamacona	

1. Accueil, quorum et excuses		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• Liste des participants	
Tous les membres du Conseil sont présents. Ioannis Tzoutzas, Trésorier du CED, a rejoint la séance l'après-midi. Fintan Hourihan a présenté ses excuses. Le quorum est établi.		

2. Approbation de l'ordre du jour		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• CED-B-A-2025-02-E/D/F	
L'ordre du jour est approuvé.		

3. Notification du procès-verbal de la réunion du Conseil de mars		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• CED-B-M-2025-01-E/D/F	
Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil a été adopté par e-mail.		

4. Déclaration de conflit d'intérêts		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Document de travail	• Policy on conflict of interest (Politique du CED en matière de conflit d'intérêts) (CED-DOC-2019-001-E-FIN)	
Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée par les participants présents.		

5. Compte rendu du Président		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
-------------------------------------	--	--

Le Président informe les membres du Conseil des activités auxquelles le CED a participé :

- **Symposium universitaire de Szeged sur les perspectives en parodontologie-implantologie et en dentisterie globale, les 24-26 mai.** L'événement était organisé par Katalin Nagy, Administratrice du Conseil. Le Président fait également savoir au Conseil qu'une société privée de dentisterie a approché le CED pendant l'événement afin de lui soumettre une offre informelle de parrainage.
- **Table ronde des organes de réglementation de la région adriatique (« Panel of Regulatory Bodies of the Adria Region »), à Plitvice (Croatie) le 9 mai.** Organisé par la Chambre croate des chirurgiens-dentistes, l'événement avait pour thème les centres dentaires commerciaux. Le Président du CED a participé à un débat et a présenté quelques-uns des résultats préliminaires du CED extraits de l'étude conjointe CED-ERO sur les centres dentaires commerciaux. Le Président informe également le Conseil qu'il a été abordé par Pierre Zammit, secrétaire-général de l'association européenne des prothésistes dentaires (FEPPD : Fédération européenne des patrons prothésistes dentaires) pendant l'événement à propos de la position du CED sur les systèmes CFAO et les cabinets dentaires (du point de vue du rôle des cabinets dentaires en tant qu'établissements de soin officiellement reconnus en vertu du règlement relatif aux dispositifs médicaux (RDM)).
- **Événement politique conjoint du CED au Parlement européen à Bruxelles le 8 avril.** L'événement a été animé et géré par Freddie Sloth-Lisbjerg et co-organisé par le Dr Vytenis Andriukaitis, député européen (S&D, ancien commissaire à la Santé) de Lituanie, et le Dr András Kulja, député européen (EPP) de Hongrie. Outre Freddie Sloth-Lisbjerg, Miguel Pavão est également intervenu comme orateur pour la FEDCAR. M. Marcin Baran, de l'unité de la DG EMPL chargée de la directive relative aux qualifications professionnelles (DQP), a participé à la réunion pour la Commission européenne.
- **Réunion plénière de l'ERO les 2-3 mai, à laquelle Anna Lella, Vice-Présidente du CED, a assisté.** Elle présente au Conseil les conclusions de la séance plénière, la composition du nouveau Conseil et son intervention axée sur la poursuite de la collaboration CED-ERO après l'élection du nouveau Conseil de l'ERO et du Président Edoardo Cavallé.

Le Président informe également le Conseil de sa venue dans les bureaux du CED prévue le 25 juin, ainsi que de sa future participation à l'Assemblée annuelle de l'ADEE à Dublin, du 19 au 22 août 2025.

Conseil	• Discute de ce qu'implique un parrainage par Haleon, une multinationale de produits de santé grand public active dans la prévention en matière de santé buccodentaire qui est actuellement le principal sponsor de la Fédération dentaire internationale (FDI). La question du parrainage fait l'objet d'une discussion par rapport au Manuel de pratique de l'art dentaire et à l'organisation d'événements du CED. • Anna Lella fournit au Conseil des informations sur les pratiques de parrainage de Haleon, en mentionnant l'existence d'un contrat d'entente stipulant que l'entreprise parraine des projets spécifiques mais ne s'immisce pas dans les décisions ni les publications politiques de l'association. • Miguel Pavão fait remarquer qu'un partenariat avec Haleon permettrait au CED de rattacher la santé buccodentaire aux narratifs de santé généraux, étant donné que son domaine d'activités implique des produits de santé plus étendus. • Freddie Sloth-Lisbjerg souligne l'importance de limiter le parrainage à des projets et événements et d'exclure toute implication de l'industrie dans les questions politiques. • Ainhua Zamacona fait également savoir au Conseil que les implications financières d'un tel parrainage seront étudiées. • Le Conseil discute des différences au niveau de la réglementation et des responsabilités des prothésistes dentaires entre divers pays. • Nikoleta Arnaudova s'attarde plus longuement sur la structure de la Fédération européenne des patrons prothésistes dentaires (FEPPD) et les activités de lobbying en cours. Elle revient sur leurs efforts infructueux pour rejoindre le groupe de coordination en matière de dispositifs médicaux, leurs tentatives d'entrer en contact avec le secrétariat du CED et le membre allemand Jens Nagaba, ainsi que les efforts déployés par les prothésistes dentaires afin de miner la législation nationale et l'exploitation réussie des résultats de la récente enquête du CED sur les politiques CFAO (demandée par l'association dentaire grecque). • Miguel Pavão souligne l'importance de poursuivre la collaboration transversale avec tous les co-organisateurs de l'événement du Parlement européen (PE), puisque c'était la première fois que toutes les voix de la santé buccodentaire en Europe s'unissaient dans le cadre d'un événement du Parlement.
---------	---

	• Freddie Sloth-Lisbjerg soulève la question du degré souhaitable de collaboration du CED avec les organisations voisines (ERO, FDI, FEDCAR, ADEE). Lui-même est favorable au développement de thèmes communs mais reste opposé à la fusion des GT du CED et de l'ERO. • Charlotte Heuzé suggère d'identifier des thèmes spécifiques et de se concentrer sur ces derniers afin d'orienter et de structurer avec précision la collaboration avec les diverses organisations. • Le Conseil discute des différences entre le CED et la FEDCAR au niveau du champ d'action, des membres et des objectifs, ainsi que des disparités au sein de l'UE concernant l'existence tant d'associations dentaires que de chambres dentaires (régulateurs) à l'échelon national.
Décisions	• Le Conseil se déclare favorable à une éventuelle forme de parrainage de la part de Haleon. • Le Président soumettra de nouveau la question du parrainage au Conseil pour discussion lors de la réunion du Conseil de septembre.

AFFAIRES INTERNES DU CED	
6. Accords adoptés par le Conseil	
Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg	
Documents de travail	Suggestions formulées par Vasileios Stathopoulos afin d'optimiser les GT (CED-DOC-2025-025-E)
	- Le Président Freddie Sloth-Lisbjerg informe le Conseil que le Président de la Chambre croate des chirurgiens-dentistes, le Dr Hrvoje Pezo, mène actuellement l'enquête sur l'association dentaire albanaise et fournira, dans la mesure du possible, des éclaircissements sur la situation. - Le Président Freddie Sloth-Lisbjerg informe rapidement le Conseil sur la procédure de recrutement en cours d'un chargé de mission afin de remplacer la chargée de mission principale pendant son absence (congé de maternité). - Le Président fait également part de quelques échanges récents avec le président du GT Santé buccodentaire, Vasileios Stathopoulos, concernant les propositions de ce dernier visant à optimiser les GT, transmises mi-novembre 2024. - Le Conseil est informé de la lettre envoyée par la KNMT (association dentaire néerlandaise) concernant le problème de la pénurie de personnel en dentisterie et les pourcentages élevés de chirurgiens-dentistes formés à l'étranger pratiquant aux Pays-Bas. Katalin Nagy fournit des informations plus détaillées sur la demande spécifique de la KNMT, y compris l'appel à un soutien gouvernemental supplémentaire afin de renforcer la formation et le soutien offerts aux chirurgiens-dentistes formés à l'étranger qui demandent à exercer aux Pays-Bas.
Conseil	- Katalin Nagy se déclare favorable au renforcement de la réglementation applicable aux GT, sous l'une ou l'autre forme. - Robin Foyle informe le Conseil d'une enquête menée par l'association dentaire irlandaise (IDA) auprès des membres du Conseil de l'IDA. Cette enquête visait à analyser la manière dont les membres du Conseil perçoivent leur rôle et leurs tâches au sein du Conseil et à leur rappeler qu'en qualité de représentants, on attend d'eux une participation active et non une simple présence à des fins de compte rendu. Il laisse entendre qu'il pourrait être utile de réaliser une enquête comparable au sein des GT du CED. - Globalement, les membres du Conseil sont favorables à une approche équilibrée concernant la réglementation des GT. - Miguel Pavão souligne le rôle important des associations dentaires nationales (ADN) dans la réglementation applicable aux chirurgiens-dentistes formés à l'étranger, ainsi que dans l'élaboration de mécanismes de sauvegarde et de contrôle par les autorités de surveillance nationales. Il mentionne également la nécessité d'harmoniser et d'étendre la formation professionnelle dans tous les États membres de l'UE.
Décisions	- L'AG sera informée que le statut de l'Ordre albanais des chirurgiens-dentistes a été suspendu, conformément aux statuts du CED. - Le contenu du courrier de la KNMT sera abordé lors de l'Assemblée générale par le membre néerlandais Hans de Vries et la demande sera transmise au GT EQP afin d'être soumise à une discussion plus approfondie.

7. Finances	
Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg, au nom de Ioannis Tzoutzas	
Documents de travail	- Report of the auditors: Final Accounts 2024 (Rapport des vérificateurs : Comptes définitifs 2024) (CED-DOC-2025-015-E) - Treasurer's letter to members (Lettre du Trésorier aux membres) (CED-DOC-2025-016-E) - CED Final Accounts 2024 (Comptes définitifs 2024 du CED) (CED-ACCOUNTS-2024-01) - CED Budget 2026 (Budget 2026 du CED) (CED-BUDGET-2026)

Le Président présente les comptes définitifs 2024 au nom du Trésorier, qui a rejoint la réunion plus tard en raison du retard de ses vols avec correspondance. L'exercice 2024 s'est clôturé sur un excédent de 124 735,61 €. Les recettes du CED sont légèrement supérieures au montant budgétisé en raison de la contribution de l'ERO destinée au Manuel de pratique de l'art dentaire de l'UE. Cependant, le deuxième versement de cotisation impayé de l'Albanie apparaît toujours comme une recette, ce qui devra être corrigé cette année. Les coûts du CED dépassent légèrement les montants budgétisés dans plusieurs comptes, dont l'AG de mai, les frais de déplacement et de séjour du personnel, ainsi que les communications. Par ailleurs, des économies assez notables ont été réalisées au niveau des cotisations et des remboursements, ainsi que des frais de personnel (effectifs réduits pendant plusieurs mois).

Les vérificateurs ont audité les finances du CED le 20 février. Dans leur projet de lettre de gestion, ils mentionnent qu'ils n'ont aucune inquiétude majeure.

Le budget 2026 repose sur une augmentation de 2 % des cotisations, sans la contribution de l'Albanie.

Le Président fait remarquer que les résultats financiers des prochaines années seront en équilibre (avec un léger excédent) et assortis de réserves saines si nous conservons le niveau des revenus actuels et un bureau de trois personnes. Il mentionne la possibilité d'augmenter les cotisations de plus de 2 % dans les années à venir si cela s'avère nécessaire.

Conseil	- Souligne la bonne santé des finances actuelles du CED et remercie le Président et le Trésorier pour le travail accompli. Le rôle du personnel est également mis en avant. - Pointe la difficulté de gérer les budgets en raison de l'inflation très fluctuante en Belgique. - Souligne l'importance de recevoir des membres un « nombre de chirurgiens-dentistes » précis, étant donné que les revenus du CED dépendent de ce nombre.
Décisions	Le Conseil accepte de présenter le budget 2026 du CED à l'Assemblée générale, en tenant compte d'une augmentation de 2 % des cotisations et en excluant toute contribution de l'Albanie.

8. Communications		Rapporteuses : Nikoleta Arnaudova, Clara Luciani
Documents de travail	- Rapport annuel 2024 du CED - Lettre d'information I-2025 du CED	
Le Conseil fait le point sur ce qui suit : - La publication du rapport annuel 2024 du CED. - Nikoleta Arnaudova annonce également au Conseil que la lettre d'information du CED a été relancée et que le premier numéro a été envoyé par e-mail. Elle invite le Conseil à soumettre des idées et des orientations quant à la direction des futures lettres d'information. - Clara Luciani fournit des informations sur l'état d'avancement du Manuel de pratique de l'art dentaire de l'UE : les chapitres de 19 pays au total ont été rédigés, en ce compris la rédaction initiale des cinq chapitres des pays de l'ERO. - L'AG sera informée de la suppression du compte X du CED et de la réorientation des activités vers LinkedIn.		
Conseil	- Le Conseil émet des commentaires positifs sur le premier numéro de la lettre d'information. - Parmi les suggestions concernant les futures lettres d'information figure la possibilité d'inclure des informations supplémentaires sur les affaires européennes dans le domaine de la santé, ainsi que sur les activités en matière de santé plus étendues menées par des organisations de la société civile et d'autres professionnels de la santé. - Il est également rappelé au Conseil que la première section et l'introduction du Manuel seront révisées, parallèlement au travail effectué sur les chapitres nationaux. - S'ils n'ont pas encore renvoyé leurs chapitres, les membres sont cordialement invités à relire et formuler des commentaires sur leurs chapitres révisés respectifs du Manuel.	
9. GPC Marché intérieur		Rapporteuse : Anna Lella
Documents de travail	CED Statement on Quality of Dentistry across Borders (Déclaration du CED sur la qualité	

	transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste (CED-DOC-2025-022-E/D/F) • Preliminary Results from CED/ERO Corporate Dentistry Survey (Résultats préliminaires de l'enquête CED/ERO sur les centres dentaires commerciaux) (CED-DOC-2025-023-E)
La rapporteure fait le point pour le Conseil sur les activités suivantes du GPC : Enjeux des effectifs Le GPC reste impliqué dans la thématique des enjeux des effectifs à travers ses documents existants, mais considère que la question restera prioritaire au niveau de la politique de l'UE dans les années à venir. Les membres ont été informés que le mandat actuel de la Commission européenne accordera la priorité aux travaux et aux activités portant sur une stratégie européenne pour les travailleurs de la santé. Le GPC convient de continuer à suivre le sujet et de s'impliquer en conséquence lorsque des initiatives pertinentes sont mises en place. Déclaration du CED sur la qualité transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste Sur la base des éléments avancés par plusieurs de ses membres, le GPC a préparé une déclaration afin de réfléchir à certains des défis et préoccupations de la dentisterie en Europe, en mettant spécifiquement l'accent sur la question des chirurgiens-dentistes de pays tiers (formés à l'étranger), du point de vue des connaissances linguistiques, de l'éthique professionnelle ou de la familiarité avec le système de soins de santé du pays dans lequel ils exercent. Le document a été proposé à l'adoption lors de l'AG de mai, sous la référence CED-DOC-2025-022-E/D/F. Ce document comporte également des réflexions sur la communication de la Commission européenne relative à une Union des compétences. Lors de sa dernière réunion, le GPC a discuté de la communication de la Commission européenne relative à une Union des compétences du 5 mars 2025. Un point important soulevé dans le document est que la Commission envisagera des actions pour continuer à faciliter, étendre et moderniser les processus de reconnaissance des professions réglementées – tout particulièrement en tirant parti des outils numériques – en s'appuyant sur le rapport de mise en œuvre de la directive relative aux qualifications professionnelles. Il faudra entre autres déterminer s'il y a lieu de proposer des règles communes permettant de simplifier les procédures de reconnaissance et de validation des qualifications et des compétences des ressortissants de pays tiers. Les amendements des documents proposés par la Grèce, la Norvège et l'Allemagne ont été présentés au Conseil pour commentaires et approbation. Le point sur la collaboration CED-ERO concernant les centres dentaires commerciaux Les deux organisations ont entamé leur collaboration sur ce sujet en 2023. En avril et mai 2025, le CED et l'ERO ont lancé une enquête conjointe sur les centres dentaires commerciaux, adressée à leurs membres. L'enquête repose sur l'étude du CED de 2022 et vise à accroître le nombre de réponses afin d'obtenir une vue d'ensemble des centres dentaires commerciaux dans l'UE et, de manière plus large, en Europe. Les réponses reçues provenaient de 31 pays. Les résultats ont été fournis à titre informatif pour l'AG de mai dans le document CED-DOC-2025-023-E. Les résultats de cette enquête aideront à préparer des articles universitaires sur les centres dentaires commerciaux, dans le but de les présenter à la Commission européenne. Le premier article, déjà en cours de rédaction, s'appuie sur les résultats de l'étude réalisée par le CED en 2022. Ces articles sont rédigés par Thomas Wolf. Le président souligne également la nécessité d'approfondir la question de la définition des centres dentaires commerciaux – jusqu'à présent, les résultats de l'enquête 2025 montrent que cette définition fait défaut parmi les membres. La question fera l'objet de travaux d'analyse au niveau du CED et de l'ERO.	
Conseil	• Discute des amendements et convient d'en inclure plusieurs dans le document. La version révisée a été préalablement transmise à l'AG.
Décisions	• Convient de recommander l'adoption de la version révisée de la déclaration du CED sur la qualité transfrontière de la profession de chirurgien-dentiste (CED-DOC-2025-022-E/D/F) par l'AG.
10. Discussion réservée au Conseil d'administration	
Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg	
La discussion réservée au Conseil d'administration a lieu.	

11. GT Santé en ligne		Rapporteuses : Charlotte Heuzé, Romy Ermler
Documents de travail	• Résolution actualisée du CED sur l'intelligence artificielle (IA) (CED-DOC-2025-018-E/D/F) • Mandat actualisé du GT Santé en ligne (CED-DOC-2025-019-E/D/F)	
Les deux chargées de liaison du Conseil informent le Conseil de ce qui suit : Mise à jour de la résolution du CED sur l'intelligence artificielle (IA) Le GT a travaillé sur et discuté des propositions d'amendements et de modifications visant la résolution existante du CED sur l'IA et la dentisterie de 2020. Le document mis à jour inclut de nouvelles recommandations et des informations contextuelles supplémentaires basées sur les évolutions de l'IA observées ces dernières années. D'autres ajouts ont également été inclus afin de clarifier la responsabilité des chirurgiens-dentistes qui utilisent l'IA. La European Dental Students' Association (EDSA) a également transmis des commentaires. Le document a été proposé à l'adoption lors de l'AG de mai, sous la référence CED-DOC-2025-018-E/D/F. Le Conseil a été invité à approuver le document et à recommander son adoption lors de l'AG. Mandat du GT Santé en ligne Le GT a révisé et amendé le mandat du GT Santé en ligne. Le document actualisé est proposé à l'adoption lors de l'AG sous la référence CED-DOC-2025-019-E/D/F. Le Conseil a été invité à approuver le mandat actualisé et à recommander son adoption lors de l'AG. Réunion DG Connect/réunion de consultation préliminaire sur la future stratégie européenne pour les données Le CED a été invité à assister à une réunion de consultation préliminaire organisée par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG Connect) de la Commission européenne le 15 mai, spécialement destinée aux organisations représentatives du secteur des soins de santé. D'après l'invitation de la DG, l'accès aux données est un moteur clé de la compétitivité, puisqu'il contribue à près de 4 % du PIB de l'UE. Il joue également un rôle essentiel dans l'amélioration des soins de santé. Par exemple, il améliore l'expérience des patients et les traitements personnalisés, fait progresser les technologies médicales, contribue à développer les diagnostics pilotés par IA et favorise la cohérence réglementaire du marché des soins de santé dans son ensemble. Cette stratégie vise à : - augmenter le volume de données disponibles pour l'IA, - simplifier le cadre réglementaire applicable aux données, - relever les défis liés aux flux de données internationaux. Espace européen des données de santé Le GT continue à suivre les mises à jour relatives au dossier, qui a finalement été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 5 mars 2025. Il est prévu que la législation entre en vigueur d'ici la fin du mandat actuel de l'UE (2029), à tout le moins pour les éléments liés à l'utilisation primaire. Plan d'action de la Commission européenne sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé Dernière mise à jour : la Commission a lancé une consultation concernant le plan d'action, ouverte jusqu'au 30 juin. Le GT Santé en ligne s'attachera à répondre après l'AG. Selon le plan d'action, la « surface » d'attaque grandit en raison de la numérisation croissante des soins de santé. Selon le rapport 2024 sur l'état d'avancement de la décennie numérique, 79 % des citoyens de l'UE en moyenne ont accès en ligne à leur dossier de santé électronique dans les soins de santé primaires. Le plan s'adresse principalement aux hôpitaux et aux prestataires de soins de santé (y compris les plus petites entités), ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées – les professionnels de la cybersécurité ou l'industrie (en particulier pour les dispositifs médicaux), par exemple. Comme le plan le précise : il se concentre essentiellement sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, c'est-à-dire toute personne physique ou morale – ou toute autre entité – fournissant légalement des soins de santé sur le territoire d'un État membre. Le plan d'action répond à l'urgence de la situation et aux menaces uniques auxquelles le secteur de la santé fait face ; il appelle également à renforcer la prévention et les mesures de préparation, ainsi qu'à adopter une approche plus coordonnée. La plupart des actions définies dans le plan sont axées sur une mise en œuvre au niveau de l'UE, mais l'importance des actions des États membres est également mise en exergue. Le plan s'articule autour de trois piliers visant à aider les hôpitaux et les prestataires de soins de santé à améliorer la cybersécurité et à renforcer la protection contre les menaces telles que les rançongiciels, le piratage, etc. Il garantit la mise en place d'un soutien au niveau de l'UE et de mesures concrètes au niveau des États membres,		

tout en encourageant d'autres acteurs clés (l'industrie, p. ex.) à s'engager concrètement à travers des actions qui contribuent à renforcer la cybersécurité dans le secteur de la santé.

La Commission a l'intention de présenter des recommandations au cours du quatrième trimestre 2025 afin d'affiner ce plan d'action. Le GT convient de continuer à suivre l'évolution du dossier.

Décisions	- Le Conseil décide de recommander l'adoption de la déclaration actualisée du CED sur l'intelligence artificielle (CED-DOC-2025-018-E/D/F) lors de l'AG. - Le Conseil décide de recommander l'adoption du mandat actualisé du GT Santé en ligne (CED-DOC-2025-019-E/D/F) lors de l'AG.
-----------	---

12. GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets	Rapporteur : Ioannis Tzoutzas
--	-------------------------------

Documents de travail	- Mandat actualisé du GT SPCIGD (CED-DOC-2025-020-E/D/F) - Results from Wipe Disinfection Survey (Résultats de l'enquête relative à la désinfection à l'aide de lingettes) (CED-DOC-2025-012-E)
----------------------	--

Le rapporteur fait le point sur ce qui suit :

Protège-dents

Le GT a discuté de l'éventuelle rédaction d'un document sur les effets bénéfiques des protège-dents et leur capacité à atténuer la gravité des traumatismes dentaires chez les personnes pratiquant un sport dans un cadre amateur et professionnel. Pendant la réunion du GT, le président a souligné que le document servirait à garantir que les chirurgiens-dentistes soutiennent de manière proactive l'utilisation de protège-dents de sport. Étant donné que l'action fera la promotion active d'une éventuelle recommandation visant à utiliser des protège-dents de sport au niveau de l'UE et des États membres, elle pourrait également souligner l'importance du CED en matière de collaboration et de conseil aux organes institutionnels de l'UE.

Le GT convient de continuer à approfondir le sujet et prévoit de préparer un document pour l'AG de novembre 2025. En outre, le mandat du GT SPCIGD a été amendé afin d'inclure le passage relatif aux protège-dents de sport – il a été soumis au vote pendant l'AG de mai sous la référence CED-DOC-2025-020-E/D/F.

Le Conseil a été invité à approuver le mandat actualisé et à recommander son adoption lors de l'AG.

Stérilisation des instruments dentaires

Le GT a organisé une discussion de suivi sur le questionnaire 2023/2024 envoyé par l'ANDI aux membres du CED. Ce questionnaire portait sur la stérilisation des instruments dentaires et les solutions durables pour la stérilisation des dispositifs. Le GT continuera à suivre ce sujet afin d'être informé de toute mise à jour pertinente.

Proposition de l'association dentaire allemande concernant un court questionnaire sur la désinfection à l'aide de lingettes

Lors de la dernière réunion du GT, la BZAEK (Chambre allemande des chirurgiens-dentistes) a souligné qu'en Allemagne, les autorités compétentes exigent des chirurgiens-dentistes qui retraitent des dispositifs médicaux semi-critiques par désinfection à l'aide de lingettes valident la méthode qu'ils utilisent et fournissent en outre des preuves étendues de l'efficacité de ladite méthode. Vu l'absence de transmission connue d'infections par le biais d'instruments retraités selon cette méthode en dentisterie, l'association dentaire allemande considère que ces exigences sont excessives. Un questionnaire permettrait dès lors de mieux comprendre la situation en la matière dans les différents pays européens.

Les résultats du questionnaire ont été fournis pour information à l'AG dans le document CED-DOC-2025-012-E.

Éthanol

Pendant la dernière réunion du GT en février, le président a rappelé l'importance de l'utilisation de l'éthanol dans la pratique dentaire et a souligné l'inquiétude suscitée par les informations portant sur les travaux de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), qui pourraient déboucher sur la classification de l'éthanol en tant que substance suspectée d'être toxique pour la reproduction en vertu du règlement européen sur les substances chimiques (REACH). En fonction de la catégorie dans laquelle il serait classé, cela pourrait entraîner l'interdiction de fournir au consommateur final des mélanges et des produits contenant de l'éthanol – à l'exception des denrées alimentaires contenant de l'éthanol, par exemple – ainsi qu'un renforcement des exigences en matière de santé et de sécurité.

Les membres du GT ont également consulté un courrier de la Fédération allemande des hôpitaux adressé à la Commission européenne afin d'obtenir de plus amples informations sur les mesures envisagées à propos de l'éthanol. Dans sa réponse, la Commission précise que si une évaluation du statut de l'éthanol est effectivement en cours au niveau de l'ECHA, elle porte sur son utilisation dans des produits biocides (désinfectant pour l'hygiène générale des mains, désinfectant de surfaces, etc.) et non dans un cadre médical (désinfectant de plaies chirurgicales ou de la peau du patient avant un acte médical ou chirurgical, p. ex.).

Les membres ont également été informés qu'à ce stade, il est prévu que le comité des produits biocides (CPB) de l'ECHA remette son avis fin 2025.

Le CED continuera à suivre la question.

Décisions

- Le Conseil décide de recommander l'adoption du mandat actualisé du GT SPCIGD (CED-DOC-2025-020-E/D/F) lors de l'AG.

13. GT Éducation et qualifications professionnelles

Rapporteuse : Katalin Nagy

Document de travail

- Courrier de l'ADEE concernant l'approbation du GED (CED-DOC-2025-024-E)

La rapporteure et le président du GT informent le Conseil de ce qui suit :

Rapport de mise en œuvre relatif à la DQP

Selon les dernières informations disponibles, le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive relative aux qualifications professionnelles devrait être publié dans le courant du mois de juin, sauf contretemps.

Parodontologie et spécialités

Le président soulève également la question des actions à prévoir concernant l'introduction de la parodontologie comme nouvelle spécialité à reconnaître officiellement en vertu de la DQP. Ces actions comprendraient entre autres la rédaction d'un courrier adressé à la Commission européenne afin de connaître la procédure officielle à suivre pour soumettre une demande de modification de la DQP et d'inclusion de la parodontologie en tant que spécialité.

Atelier de l'ADEE sur « The Graduating European Dentist » (GED), Dublin, 5-6 février

Comme cela a déjà été souligné lors de la dernière réunion du GT, le Conseil a été informé rapidement des activités du GT les plus récentes. Les travaux du GT reprendront dès lors au cours des prochains mois, y compris en ce qui concerne la lettre et la demande de la KNMT, sur lesquelles le GT reviendra et débattera.

En résumé, le CED a été invité à participer à un atelier de l'ADEE sur la révision stratégique du cadre du programme d'études du diplômé européen en médecine buccodentaire (« Graduating European Dentists (GED) Curriculum Framework Strategic Review »), organisé en présentiel les 5 et 6 février 2025 à Dublin. Katalin Nagy et Clara Luciani ont pris part à l'événement.

Ce dernier a réuni des formateurs en dentisterie, des responsables du secteur dentaire, des professionnels de la santé dentaire et buccodentaire, des régulateurs, des étudiants et des hygiénistes européens et irlandais, ainsi que l'ERO, pour une table ronde de deux jours autour du texte « Le diplômé européen en médecine buccodentaire » (« The Graduating European Dentist GED ») de l'ADEE, afin de préparer la révision du cadre du programme d'études des chirurgiens-dentistes diplômés en Europe de l'ADEE.

Katalin Nagy a eu l'occasion de présenter quelques positions du CED sur la formation, que Freddie Sloth-Lisbjerg a également abordées lors de l'événement conjoint avec le Parlement en février.

À la suite de la réunion, l'ADEE a invité le CED en vue de collaborer éventuellement au développement d'une plateforme européenne destinée à guider les écoles, les associations et les gouvernements pour intégrer le GED dans les cadres nationaux. L'ADEE prendra contact avec le CED ultérieurement.

À la suite de cette discussion, le CED a reçu un courrier officiel de l'ADEE l'invitant à approuver le cadre du programme d'études GED. Le Conseil a reçu la lettre de l'ADEE dans le cadre des documents transmis au Conseil avant le début de la réunion.

Cette validation contribuerait à soutenir la reconnaissance d'une approche fondée sur les compétences en ce qui concerne les exigences de formation dans les cursus en dentisterie, indépendamment des exigences énumérées et de la liste des matières incluses dans l'actuelle directive relative aux qualifications professionnelles (DQP).

Cependant, étant donné que cette directive est la principale réglementation en matière d'éducation et de formation des professions réglementées et des praticiens de l'art dentaire, le GT EQP continuera à inscrire la révision et le renforcement de la DQP parmi ses priorités et travaillera de manière proactive dans cette direction. Si le Conseil soutient l'approbation du cadre du programme d'études GED, cela ne remplacera donc pas les positions du CED sur le sujet.

Katalin Nagy souligne également que le cadre GED a été actualisé récemment et reste pertinent car il reflète les besoins éducatifs des écoles de dentisterie européennes.

Le Conseil a été invité à donner des conseils sur l'approbation future du cadre du programme d'études GED de l'ADEE, qui sera présenté à l'AG en novembre.

Courrier de la KNMT et suggestion concernant la rédaction d'un document d'orientation sur la qualité des effectifs en dentisterie, en lien avec les chirurgiens-dentistes formés à l'étranger.

En ce qui concerne la lettre de l'association dentaire néerlandaise (KNMT) dont il a été question auparavant, ainsi que la demande de rédiger des documents d'orientation, le 5^e point de la lettre mentionne la qualité des effectifs en dentisterie. Ce point est spécifiquement lié au travail du GT EQP.

La lettre mentionne deux réflexions :

- Introduction de la formation continue obligatoire, intégrée dans la DQP, article 20.
- Amendements du principe de la reconnaissance automatique, à travers l'introduction de modules de formation de soutien supplémentaires, en plus de tests linguistiques pour tous les nouveaux chirurgiens-dentistes inscrits.

Le Conseil a été invité à donner des conseils sur l'approbation future du cadre du programme d'études GED de l'ADEE, qui sera présenté à l'AG en novembre.

Conseil	- Le Conseil exprime son enthousiasme et son accord quant à l'approbation du cadre du programme d'études GED de l'ADEE, qui contribuerait à l'harmonisation nécessaire de la formation à travers l'Europe. - Charlotte Heuzé met en avant les résultats des recherches de l'EDSA et de Charlotte Carter sur les études en dentisterie en Europe, ainsi que le manque d'harmonisation et les lacunes dans la formation à travers l'UE, et approuve la reconnaissance du cadre de l'ADEE. - Freddie Sloth-Lisbjerg marque son accord concernant l'approbation de l'approche relative au programme d'études GED et avance l'idée d'organiser un débat ou une réunion rassemblant toutes les organisations dentaires européennes (FEDCAR, ADEE, EDSA) afin de discuter des actions possibles et de souligner d'une même voix la nécessité d'harmoniser davantage la formation en chirurgie dentaire à travers l'Europe.
Décisions	- Le Conseil convient que les thèmes pertinents de la lettre de la KNMT seront d'abord soumis à discussion et examinés par le GT EQP. Il s'agit plus précisément de l'introduction d'une formation continue obligatoire dans le cadre de la DQP, ainsi que de la possibilité de proposer des modules de formation supplémentaires comme un élément obligatoire du processus d'inscription et ce, pour tous les nouveaux processus d'inscription. - Après la publication du rapport de mise en œuvre de la Commission européenne sur la DQP, le GT EQP préparera une lettre destinée à la Commission avec l'aide de Marek Szewczyński. Cette lettre aura pour objet la procédure requise pour introduire une demande officielle appelant à faire reconnaître la parodontologie dans le cadre de la DQP.

14. GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux		Rapporteurs : Robin Foyle, Edoardo Cavallé
Documents de travail	- Déclaration actualisée du CED sur la mise en œuvre du RDM (CED-DOC-2025-021-E/D/F) - Rappel - Résultats du questionnaire CFAO (CED-DOC-2025-006-E) - Preliminary results from Adverse Reactions Reporting Survey with NORCE (Résultats préliminaires de l'enquête menée avec NORCE sur le signalement d'effets indésirables) (CED-DOC-2025-013-E) - Preliminary results from survey on abutments under MDR (Résultats préliminaires de l'enquête relative aux piliers en vertu du RDM) (CED-DOC-2025-014-E) - Rappel – Courrier de Philips sur le blanchiment des dents (CED-DOC-2025-026-E)	

Le président du GT, Edoardo Cavallé, informe le Conseil de ce qui suit :

Consultation et appel à contributions de la Commission européenne concernant le règlement relatif aux dispositifs médicaux

Les membres ont pris connaissance du projet de réponse du CED à la consultation publique en cours concernant l'évaluation ciblée des règles de l'UE sur les dispositifs médicaux et les diagnostics in vitro (dans notre cas, le RDM en particulier). Le CED a formulé une réponse au nom de l'organisation.

Atelier RDM pour les prestataires de soins de santé

Fin février, la Commission européenne a invité le CED à désigner des représentants des prestataires de soins de santé pour un atelier en présentiel proposé à la lumière des évaluations en cours concernant le RDM. L'atelier a eu lieu le 20 mars en présence du président du GT, Edoardo Cavallé, et d'un membre du GT, Gottfried Schmaltz, qui ont mis en avant les priorités essentielles du CED en la matière.

L'atelier était axé sur les expériences des prestataires de soins de santé, des utilisateurs et des patients par rapport aux avantages et aux défis. Il visait à recueillir des points de vue et des témoignages afin d'évaluer les coûts et les avantages qui sont spécifiquement supportés par les prestataires de soins de santé, les utilisateurs et les patients en raison du règlement sur les dispositifs médicaux (RDM) et du règlement sur les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (IVDR). Les conclusions de l'atelier alimenteront l'évaluation ciblée du RDM et de l'IVDR et seront prises en compte dans le rapport d'évaluation de la Commission.

Mise à jour de la déclaration du CED sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux de 2022

Le GT a convenu d'actualiser la déclaration du CED sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux de 2022, tout particulièrement avant l'évaluation prévue du RDM. Le dossier a été proposé à l'adoption lors de l'AG de mai 2025, sous la référence CED-DOC-2025-021-E/D/F.

Le Conseil a été invité à approuver la déclaration actualisée du CED et à recommander son adoption lors de l'AG.

Lampes de blanchiment et déclaration du CED de 2015 sur le sujet

Le GT a examiné la communication de Philips et les documents académiques offrant selon eux une vue d'ensemble actualisée sur les lampes de blanchiment. Plusieurs membres du GT ont analysé les documents de façon plus approfondie et les ont considérés comme empreints de parti pris. Le GT ne recommande dès lors aucune action concrète de la part du CED sur cette question, mais s'en remet au Conseil pour déterminer s'il est nécessaire de poursuivre les échanges avec Philips.

Question portant sur les systèmes CFAO et demande de l'association dentaire grecque

À la demande de l'association dentaire grecque, le CED a relayé à tous les membres du CED deux questions portant sur l'utilisation des systèmes CFAO dans leur pays respectif. Malgré le délai très court, qui était de trois jours ouvrables, la demande a reçu 24 réponses. À la demande de deux membres du CED, les résultats de la demande ont été regroupés dans un seul document. Ce document a été partagé avec tous les membres du CED et mis en ligne dans la section Questionnaires du site web du CED. Le document était à la disposition de l'AG du CED et pouvait être consulté à titre d'information sous la référence CED-DOC-2025-006-E.

Questions soulevées par l'ANDI au sujet de la classification des piliers (implants dentaires) et des éponges hémostatiques (à base de collagène/gélatine) en vertu du RDM

Les membres de l'ANDI ont mis en avant la question de la classification des piliers (implants dentaires) et des éponges hémostatiques (à base de collagène/gélatine) en vertu du RDM. Ces articles sont respectivement classés comme des dispositifs médicaux de classe IIb et de classe III. En vertu du RDM, les prestataires de soins de santé sont tenus d'enregistrer et de conserver les numéros d'identification unique des dispositifs (IUD) des dispositifs médicaux implantables de classe IIb et des dispositifs implantables et non implantables de classe III. L'ANDI souligne que ces obligations pèsent sur les activités quotidiennes des cabinets dentaires. L'ANDI se demande par ailleurs s'il est possible d'obtenir une évaluation différente des risques liés à leur utilisation. Une courte série de questions a été préparée pour les membres du CED et les résultats préliminaires ont été fournis à titre informatif pour l'AG dans le document ayant la référence CED-DOC-2025-014-E.

Signalement d'effets indésirables

Le GT a relu et validé la version finale de l'enquête sur le signalement d'effets indésirables du Dr Lars Björkman (Dental Biomaterials Adverse Reaction Unit). Le document a donc été préparé sous la forme d'une enquête et diffusé parmi les membres du CED. Les résultats préliminaires ont été inclus à titre d'information pour l'AG dans le document CED-DOC-2025-013-E.

Décisions	- Le Conseil décide qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant de poursuivre les échanges avec Philips à la suite du courrier reçu. - Le Conseil décide de recommander l'adoption de la déclaration actualisée du CED sur la mise en œuvre du RDM (CED-DOC-2025-021-E/D/F) lors de l'AG.
-----------	--

15. GT Santé buccodentaire		Rapporteurs : Miguel Pavão, Vasileios Stathopoulos
Documents de travail	- Résolution actualisée du CED sur le tabac, les substituts du tabac et les produits nicotiniques sans tabac (CED-DOC-2025-007-E/F/D) - Résolution actualisée du CED sur la réduction de la consommation de sucre et la prévention des maladies buccodentaires (CED-DOC-2025-008-E/F/D) - Résolution actualisée du CED sur la résistance aux antimicrobiens, le principe « Une seule santé » et la santé buccodentaire : une approche intersectorielle intégrée (CED-DOC-2025-009-E/F/D)	
Le président du GT, Vasileios Stathopoulos, fait le point pour le Conseil sur les activités récentes du GT. Plusieurs documents seront présentés à l'AG pour adoption, dont les suivants : Sucre Comme cela avait déjà été présenté et approuvé lors de la réunion de mars, le GT Santé buccodentaire a terminé la mise à jour de la résolution du CED de 2016 sur le sucre. Cette version actualisée comprend des ajouts clés concernant la mention et la description de la surproduction, de l'importation et de la consommation de sucre, mais propose également un éclairage resserré sur l'approche des facteurs de risque, le poids socioéconomique de la consommation de sucre, les stratégies de promotion de la santé buccodentaire, le rôle des praticiens de l'art dentaire dans la réduction et la prévention de la consommation de sucre, ainsi que la politique nutritionnelle de l'UE. Lors de sa dernière réunion, le GT a convenu d'élaborer un ensemble de mesures de lobbying axées sur le sucre, ainsi que d'envisager des mesures de lobbying pour d'autres documents adoptés, afin de soutenir les objectifs de plaidoyer nationaux. L'association dentaire norvégienne a formulé des commentaires sur le document. Le Conseil a été invité à examiner les amendements reçus et à donner des orientations. Tabac Comme cela avait déjà été présenté et approuvé lors de la réunion de mars, le GT Santé buccodentaire a terminé la mise à jour de la résolution du CED de 2010 sur le tabac. Cette version actualisée élargit considérablement le champ d'application du document puisqu'elle mentionne les produits du tabac alternatifs, le snus et les produits à base de nicotine, ainsi que la compréhension de la cavité buccale dans le document et le rôle des praticiens de l'art dentaire dans la détection et le diagnostic des cancers de la bouche et des maladies liées à la consommation de tabac. À présent, il est également fait mention de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé buccodentaire. Le président remercie le Conseil pour les conseils fournis afin d'inclure une formulation plus douce concernant l'accessibilité et la disponibilité des soins de santé buccodentaire dans le document. Signalons en outre, à titre informatif, que le CED a reçu une demande du groupe de recherche et de lutte antitabac de l'université de Bath afin de soutenir la diffusion d'une enquête destinée à recueillir des informations sur le degré d'interférence de l'industrie du tabac et les contacts pris avec les associations dentaires. L'enquête sera transmise à toutes les associations membres du CED, qui pourront déterminer individuellement s'il est utile d'y répondre. Résistance aux antimicrobiens Comme cela avait déjà été présenté et approuvé lors de la réunion de mars, le GT Santé buccodentaire a terminé la mise à jour de la résolution du CED de 2018 sur la résistance aux antimicrobiens. Cette version met résolument l'accent sur le principe « Une seule santé », ainsi que sur les formulations visant l'accessibilité et la disponibilité. L'association dentaire norvégienne a formulé des commentaires sur le document. Le Conseil a été invité à examiner les amendements reçus et à donner des orientations. Vieillesse et santé buccodentaire		

Le nouveau document sur le vieillissement, élaboré par le GT, est sur le point d'être terminé. Lors de la dernière réunion du GT, les membres ont longuement discuté du document et ont recommandé de nouveaux amendements, en particulier sur les recommandations. Le document a été envoyé la semaine dernière à l'expert choisi par le GT, le professeur Gerry McKenna, qui doit examiner les nouveaux amendements ainsi que le contenu puis donner du feedback.

Le GT prévoit de proposer le document pour adoption lors de l'AG de novembre. Une fois terminé, il sera bien sûr présenté au Conseil pour approbation.

Prévention et inégalités

Enfin, le GT a convenu lors de sa dernière réunion de commencer à travailler sur la mise à jour du document du document du CED de 2011 sur « l'intégration mutuelle de la santé buccodentaire et de la santé générale », en incluant plusieurs autres documents d'orientation obsolètes dans le champ d'application d'un document révisé. Ce document actualisé se concentrera sur la question commune de la prévention et abordera la question de l'accessibilité et de la couverture (« UHC/couverture santé universelle ») des services de santé.

Le Conseil a également été informé de la décision du GT de fusionner deux de ses axes de travail afin d'unir les forces nécessaires à la rédaction de ce document.

Conseil	- Les discussions sur les amendements reçus concernant la résolution sur le sucre ont tourné autour de la mention suggérée d'une taxe santé, de la responsabilité de l'industrie sucrière, des mesures préventives en matière de soins de santé, de la littératie en santé buccodentaire et des traitements au fluorure. - Robin Foyle s'est opposé à la mention de la responsabilité, qui suggérerait des implications juridiques pour le CED, y compris l'octroi d'une certaine marge de manœuvre pour tenter à l'avenir des actions en justice contre l'industrie sucrière.
Décisions	- Le Conseil discute et se met d'accord sur certains des amendements à la résolution du CED sur la résistance aux antimicrobiens qui seront présentés à l'AG pour adoption. - Le Conseil convient de rejeter l'amendement concernant la responsabilité de l'industrie sucrière. - Le Conseil discute et se met d'accord sur certains des amendements à la résolution du CED sur le sucre qui seront présentés à l'AG pour adoption. - Le Conseil approuve la présentation des trois résolutions actualisées du CED sur le sucre, le tabac et la résistance aux antimicrobiens à l'AG pour adoption.

16. Optimisation des GT et meilleures manières de collaborer (discussion de suivi concernant les propositions de Vasileios Stathopoulos)

Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg

Document de travail • Suggestions formulées par Vasileios Stathopoulos afin d'optimiser le GT (CED-DOC-2025-025-E)

À la suite des discussions menées lors des AG de novembre et de mars, le Conseil débat une nouvelle fois des suggestions de Vasileios Stathopoulos visant à optimiser les GT.

Le Président ouvre la discussion sur l'état d'avancement de cette question.

Conseil	- Vasileios Stathopoulos présente son raisonnement et développe les suggestions transmises afin d'optimiser le fonctionnement des GT. - Katalin Nagy pointe le règlement intérieur existant du CED, qui couvre le fonctionnement et les règles de participation aux groupes de travail et aux groupes de projet. Elle évoque également la nécessité de trouver un équilibre entre le bon fonctionnement des GT et la capacité d'encourager et d'attirer de nouveaux membres du CED à rejoindre les GT. - Robin Foyle fait part d'observations similaires concernant les taux de participation à l'association dentaire irlandaise et suggère de lancer une enquête afin d'interroger les membres des GT sur leur perception du rôle et des tâches des GT, ainsi que sur les éléments nécessaires pour assurer une participation active. - Freddie Sloth-Lisbjerg soulève la question de l'équilibre entre le leadership et le management et suggère que chaque GT discute et décide des méthodes de travail et du fonctionnement du groupe. Les suggestions de chaque GT pourraient ensuite être présentées au Conseil. Il préconise d'éviter d'instaurer des règles trop strictes au niveau du CED.
---------	---

	Katalin Nagy suggère d'organiser une réunion en ligne avec tous les présidents des GT afin d'harmoniser les méthodes de travail et les règles dans tous les GT, ainsi que de déterminer comment encourager la participation.
Décisions	Une réunion en ligne entre tous les présidents des GT sera organisée afin de discuter et d'harmoniser les méthodes de travail et les pratiques garantissant le bon fonctionnement des GT.

17. Divers	
Dates et lieux des prochaines réunions 24 septembre 2025 13 novembre 2025, Bruxelles - Mars 2026 (date à confirmer) 21 mai 2026, Chypre - Septembre 2026 (date à confirmer) - Novembre 2026, Bruxelles (date à confirmer) - Mars 2027 (date à confirmer) 20 mai 2027, Lituanie Le Conseil discute des futures élections de novembre, pendant lesquelles 4 postes d'administrateur du Conseil seront ouverts à la réélection, dont les postes de Charlotte Heuzé, de Miguel Pavão, de Katalin Nagy et du Trésorier, Ioannis Tzoutzas. Le Président Freddie-Sloth Lisbjerg émet l'idée d'organiser la réunion du Conseil du CED de l'automne 2026 au moment du congrès annuel mondial de la Fédération dentaire internationale (FDI), qui aura lieu à Prague du 4 au 7 septembre 2026. Cela impliquerait de déplacer le lieu de la réunion et de la tenir à Prague au lieu de Bruxelles. Le Conseil est invité à réfléchir à la proposition.	
Conseil	Anna Lella approuve l'idée d'organiser la réunion du CED de septembre 2026 à Prague mais suggère de l'organiser un jour ou deux avant le début du congrès de la FDI, afin d'éviter le chevauchement des sessions.

LE PRÉSIDENT _____

LE BUREAU BRUXELLOIS _____